PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de HARNES

SOCIETE NASKAR AUTO PIECE

EXPLOITATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE
ET DEPOLLUTION DE VEHICULES HORS D'USAGE (VHU)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Société NASKAR AUTO PIECE, dont le siège social se situe 27, rue de la Liberté - 62740 FOUQUIERES LES LENS, a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être autorisée, sous le régime d'enregistrement, à procéder à l'exploitation d'un centre de stockage et dépollution de véhicules hors d'usage, 40 rue de l'Abbaye - 62240 HARNES.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 5 décembre 2013.

Le dossier est consultable en mairie de HARNES, lieu d'implantation du projet, du **lundi 6 janvier 2014 au jeudi 6 février 2014** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci : du lundi au vendredi de8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Affaires Générales – Bureau des Procédures d'Utilité Publique ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.